



PEAU'LLUTION LUMINEUSE

TRAME BLEUE / TRAME NOIRE

IDENTIFICATION DES POINTS LUMINEUX SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

La FRANE vous invite à participer à sa campagne d'identification des points lumineux (éclairage public ou privé) impactant les milieux aquatiques.

>> De quoi parle-t'on ?

La pollution lumineuse correspond à la présence de lumière artificielle anormale ou gênante la nuit, celle-ci ayant des conséquences négatives sur les écosystèmes, la santé humaine et la consommation énergétique.

>> Pourquoi cette campagne ?

Le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestre est perturbé par la lumière artificielle. Ses caractéristiques spectrales impactent l'équilibre entre la faune nocturne et la faune diurne, elles modifient les cycles de vie. La lumière artificielle est donc susceptible de modifier les comportements (ex : désorientation, limitation des déplacements, inhibition des chants nuptiaux...), les fonctions physiologiques et les rythmes biologiques des organismes vivants (ex : mue réalisée plus tôt en saison ; genèse de comportements apathiques et dépressifs ; altération de la thermorégulation...).

En situation naturelle, les espèces végétales aquatiques (dont les algues) se développent en journée, la lumière du jour leur permettant de réaliser la photosynthèse et ainsi participe à l'oxygénation du milieu aquatique et de l'oxygène que nous respirons. La nuit venue c'est au tour d'un plancton qui remonte du fond et vient limiter leurs développements. Un éclairage inadapté des berges viendra perturber ce mouvement vertical et participera au phénomène d'eutrophisation des cours d'eau et plans d'eau.

Il en est de même pour les poissons migrateurs dont les deux tiers migrent la nuit, l'illumination des ponts et des berges est un barrage infranchissable pour beaucoup d'entre eux, ce qui perturbe leur cycle de reproduction et donc de vie. En effet, ces espèces ne peuvent pas atteindre leur lieu de reproduction et/ou de vie. Le problème est le même pour ceux qui se déplacent le jour, attirés par ces lumières, perturbant gravement leur migration.

>> Comment participer ?

Pour commencer, la FRANE vous convie à notre webinar prévu le **9/11/2022 de 14h à 16h**. Ce webinar sera disponible en replay sur notre chaîne [Youtube](#).

Puis, nous vous invitons à identifier les points lumineux directs et indirects sur les cours d'eau et les étendues d'eau à l'aide d'une fiche d'identification. Une fiche sera à remplir par point lumineux. Les fiches d'identification pourront être accompagnées de photos des installations lumineuses et du point d'eau impacté.

Ensuite, il vous suffit d'envoyer les fiches identification et vos photos à prunegilbert.frane@orange.fr

